



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

(CDAC du 16 septembre 2019)

## INFO PRESSE

**Dossier n°1902 A : La commission rend un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, présentée par la SMCI Editeur Immobilier, relative à la création d'un ensemble commercial « BOOKL » d'une surface de vente de 7000,6 m<sup>2</sup>, au lieudit « La Lye », rue Ariane II, à MISEREY-SALINES (25480), comprenant 16 cellules commerciales :**

**- 15 en secteur 2 dont 13 en commerce phygital (130 m<sup>2</sup> ; 433,2 m<sup>2</sup> ; 597,55 m<sup>2</sup> ; 597,55 m<sup>2</sup> ; 337,25 m<sup>2</sup> ; 521,55 m<sup>2</sup> ; 599,45 m<sup>2</sup> ; 450,30 m<sup>2</sup> ; 321,1 m<sup>2</sup> ; 494 m<sup>2</sup> ; 499,7 m<sup>2</sup> ; 499,7 m<sup>2</sup> ; 406,6 m<sup>2</sup>) et 2 en commerce traditionnel (462,4 m<sup>2</sup> et 467,5 m<sup>2</sup>) ;**

**- 1 cellule en secteur 1 (boulangerie de 182,75 m<sup>2</sup> de surface de vente) ;**

**(18 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstention).**

Cet avis sera :

- notifié au bénéficiaire dans un délai de 10 jours à compter de la tenue de la commission
- inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs dans les 10 jours suivants la notification et publiée, dans les mêmes délais, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le départemental
- affiché pendant 1 mois en mairie de Miserey-Salines commune d'implantation du projet

Les recours prévus à l'article L. 752-17 du code de commerce peuvent être adressés dans un délai d'un mois au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial – secrétariat de la CNAC – T2L2DOC 121, bâtiment SIEYES, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75 703 PARIS Cedex 13.